

# Déclaration de récolte automne 2019

**IMPORTANT** !!! Dans le cadre de la démarche d'AOP, l'association doit être en mesure d'estimer au mieux les quantités de châtaignes qui sont produits sur le territoire.

Tous les adhérents sont concernés.  
Ces informations resteront confidentielles.

Nombre d'ha total de châtaigneraies : ..... ha

Nombre d'ha récoltés : ..... ha

Agriculture Biologique

Quantité totale de châtaignes ramassées : ..... kg

Quantité vendue en frais : ..... kg

Ces châtaignes ont été vendues :

A un transformateur  ..... %  
(ou coopérative)

En vente directe  ..... %

Châtaignes transformées (les chiffres sont en équivalence châtaignes fraîches : 100 kg de sec = 300 kg de châtaignes fraîches):

Farine ..... kg  
Châtaignons ..... kg  
Marrons au naturel ..... kg  
Confiture ..... kg  
Autres ..... kg

Merci !

## Bulletin d'adhésion 2020 pour la récolte 2019



Je soussigné(e) :

NOM, Prénom.....

M'engage à effectuer une déclaration sur l'honneur des volumes vendus à l'automne 2019

M'engage à m'acquitter de la somme correspondante à mon volume : soit **50 euros la tonne**.

(Exemple : J'ai produit 1500 kg de Châtaigne des Cévennes donc je dois 75 euros).

Date et signature, précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le .....

# Adhésion 2020

Association des Producteurs de :



Chers adhérents,

L'année 2019 aura été une année charnière riche en événements. Depuis 14 ans notre association œuvre pour la reconnaissance de notre Châtaigne des Cévennes en AOP.

Après une longue et laborieuse démarche, le comité national de l'INAO a validé notre dossier.

Cette année 2020 voit notre association reconnue comme organisme de défense et de gestion ODG.

La prochaine récolte sera donc labélisée en AOC pour les produits suivants : châtaigne fraîche, châtaigne sèche et farine.

Ensuite le processus se poursuivra jusqu'à l'obtention du label européen AOP. En attendant votre identification par l'ODG, vous recevrez d'ici quelques semaines les formalités à remplir. Nous vous tiendrons informés, au fil du temps, des renseignements à fournir.

Plus que jamais nous comptons sur vous pour porter haut et fort les couleurs de notre Châtaigne des Cévennes.

Votre adhésion, au-delà du soutien qu'elle nous apporte, nous conforte dans notre travail et dans nos missions et nous encourage à continuer.

Le conseil d'administration se joint à moi pour vous présenter, ses meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour cette nouvelle année.

Nadia Vidal, Présidente

## L'organisme de Défense et de Gestion en quelques lignes



❖ Des producteurs engagés accompagnés par

des partenaires (économiques, institutionnels, territoriaux et financiers) afin de valoriser un territoire, un savoir-faire et un produit

❖ L'ODG travaille en collaboration avec l'INAO (organisme chargé de l'étude de notre dossier) sur notre AOC « Châtaigne des Cévennes » et sur l'avancée du dossier AOP

❖ Les actions de l'association : Animations sur le territoire, promotion (site internet etc.), mise en réseau

Association des Producteurs de Châtaigne des Cévennes

Maison de l'Agriculture – 4B chemin des Caves  
30340 Saint-Privat-des-Vieux

Tél : 04 66 30 54 17

06 07 32 26 71

Mail : [contact.chataignedescevennes@gmail.com](mailto:contact.chataignedescevennes@gmail.com)

Site internet : [chataignedescevennes.com](http://chataignedescevennes.com)

## Bulletin d'adhésion à l'association 2020

A retourner le plus rapidement possible à :

Association des Producteurs de Châtaigne des Cévennes  
Maison de l'Agriculture – 4B chemin des Caves  
30340 Saint-Privat-des-Vieux

### MONTANT DE LA COTISATION 2020

Nom, Prénom : .....

Adresse :  
.....  
.....

Tél : .....

E-mail (important !) : .....

40 euros pour les producteurs

50 euros pour les associations

300 euros pour les opérateurs économiques (coopératives, ateliers de transformation, entreprises etc.)

## Châtaigne des Cévennes : Prémisse de l'AOP

Pour valoriser notre marque collective et notre démarche AOP, nous avons besoin d'être visibles sur tous les marchés et les points de vente sous la dénomination Châtaigne des Cévennes.

Des supports de communication seront à disposition cette année.

**Nous vous rappelons qu'à l'issue de l'obtention du label, seuls producteurs adhérents seront autorisés à utiliser l'appellation Châtaigne des Cévennes.**

La démarche engagée depuis 14 ans s'appuie sur la défense de notre territoire et de notre savoir-faire.

Un produit labélisé en AOP est un gage de qualité, de reconnaissance d'un produit d'exception à forte valeur ajoutée.

